

adopté

le 14 avril 1976.

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 2 mai 1975,*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à

---

Voir les numéros :

Sénat : 72 et 234 (1975-1976).

éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 2 mai 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 avril 1976.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir le document annexé au n° 72 (1975-1976), Sénat.